

ÉCONOLOGIS, UN CHOIX
AVANTAGEUX!

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

4 raisons de participer

- Une visite à domicile d'un conseiller
- Des mesures gratuites en efficacité énergétique
- Une amélioration de votre confort
- Une diminution des courants d'air désagréables

Pour plus d'information sur le programme :

econologis.gouv.qc.ca

1 866 266-0008

Le cadre normatif de ce programme prévaut sur ce dépliant.

E02-49-1611

Énergie et Ressources
naturelles
Québec



ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec



ÉCONOLOGIS : BON POUR VOTRE CONFORT ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Éconologis est un programme qui propose aux ménages à revenu modeste, qu'ils soient propriétaires ou locataires, de les aider concrètement et gratuitement à améliorer l'efficacité énergétique et le confort de leur domicile.

But du programme

Fournir des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique, peu importe la forme d'énergie utilisée pour le chauffage¹.

Période

Ce programme est offert de septembre à mars.

Faites comme des milliers de familles au Québec et inscrivez-vous dès maintenant au programme Éconologis!

POUR ÊTRE ADMISSIBLE

Au volet 1* :

- > Recevoir une facture d'énergie pour le chauffage
- > Respecter les seuils de revenu

1 À l'exception du bois comme mode de chauffage principal.
2 À condition qu'il y ait un système déjà en place, fonctionnel et conforme aux normes du Code de construction du Québec.

VOLET 1 *gratuit!*

Recevez la visite d'un conseiller et obtenez des conseils pratiques en matière de :

- > chauffage
- > eau chaude
- > appareils ménagers
- > éclairage

Profitez de certaines de ces mesures concrètes en fonction des besoins déterminés par le conseiller :

- ① calfeutrage des fenêtres
- ② installation de coupe-froid pour les portes
- ③ isolation des prises électriques des murs extérieurs
- ④ installation d'une pomme de douche à débit réduit
- ⑤ ajout d'un aérateur aux robinets

VOLET 2 *gratuit!*

Recevez la visite d'un spécialiste qui installera des thermostats électroniques pour améliorer votre confort².



Au volet 2* :

- > Avoir reçu la visite du conseiller dans le cadre du volet 1
- > Obtenir l'autorisation du propriétaire

Note : Ces photos sont des exemples. L'électricien peut installer, à sa discrétion, d'autres modèles de thermostats électroniques.

* D'autres critères s'appliquent.

